

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Rémunération globale	No SD SD-2023-3815
OBJET	Recommander au conseil de créer un poste en surplus de structure et de nommer un employé au Service de l'urbanisme	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2023-08-02 Date CM souhaitée : 2023-08-08		
Actions : CRÉATION DE POSTE Unité admin. concernée : Service de l'urbanisme Organisation : 43101.Administration.611200.Réglementation et permis No compte : 111110 - Régulier direction		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS CONSIDÉRANT QUE l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines, directeur - urbanisme, a manifesté son intention de prendre sa retraite au plus tard le 3 novembre 2023; CONSIDÉRANT QUE suite au processus de dotation, l'employé identifié au rapport joint au présent sommaire décisionnel présente toutes les qualifications requises pour s'acquitter des tâches et responsabilités dédiées au poste permanent de directeur - urbanisme; CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme désire que le futur candidat au poste de directeur - urbanisme intègre ses fonctions dès que possible afin d'assurer un transfert de connaissances adéquat avec l'employé numéro 41307; CONSIDÉRANT QUE l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines sera toujours en poste jusqu'à la date officielle de la prise de retraite; CONSIDÉRANT QU'afin de libérer le poste permanent de directeur - urbanisme, il est requis de créer un poste en surplus de structure de directeur - urbanisme sur lequel l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines sera réaffecté; CONSIDÉRANT QUE ce poste en surplus de structure sera aboli suite au départ à la retraite de l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines, au plus tard le 3 novembre 2023; CONSIDÉRANT QUE la présente recommandation modifie temporairement d'un (1) le nombre de postes permanents prévus au budget 2023 du Service de l'urbanisme.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Création d'un poste en surplus de structure qui sera aboli avant la fin de l'année 2023, aucun impact budgétaire.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Rémunération globale	No SD SD-2023-3815				
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'urbanisme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la création d'un poste en surplus de structure de directeur - urbanisme, classe 5, au salaire annuel de 198 740 \$ avec un seuil d'embauche de 155 875 \$ et son abolition à la date effective de retraite de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel ou au, plus tard, le 3 novembre 2023; Code budgétaire : 43101-611200-111110; -la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel du poste permanent de directeur - urbanisme (0001) au poste de directeur - urbanisme en surplus de structure, et ce, aux mêmes salaire et conditions; Code budgétaire : 43101-611200-111110; -la nomination de l'employé identifié au rapport joint au présent sommaire décisionnel, avec une période de probation de 12 mois, au poste de directeur- urbanisme, classe 5 au salaire annuel de 180 000\$; Code budgétaire : 43101-611200-111110; -les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées; -le remplacement de l'organigramme concerné. 						
<p>CERTIFICATION</p>						
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Numérotation des finances :</td> <td style="width: 50%;">CM requis : Non</td> </tr> <tr> <td>Coût annuel supplémentaire récurrent : ,00 \$</td> <td>Coût estimé affectant l'année en cours : 59 388,00 \$</td> </tr> </table>			Numérotation des finances :	CM requis : Non	Coût annuel supplémentaire récurrent : ,00 \$	Coût estimé affectant l'année en cours : 59 388,00 \$
Numérotation des finances :	CM requis : Non					
Coût annuel supplémentaire récurrent : ,00 \$	Coût estimé affectant l'année en cours : 59 388,00 \$					
<p>Annotation(s)</p> <p>Le coût estimé affectant l'année en cours pour le poste PS sera financé à même le budget du Service de l'Urbanisme. Ce poste en surplus de structure sera aboli à la retraite éventuelle de l'employé e41307 et au plus tard le 3 novembre 2023. Nomination de l'employé e54569 a/c 14-08-2023 : Salaire 69 231 \$ + Bénéfices sociaux 20 416 \$ = 89 647 \$ (non présenté au tableau)</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none; margin-top: 20px;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> Directrice finances et trésorière </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> 2023-07-27 <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> AN - MS - JR </td> </tr> </table>			LEFEBVRE, Madame LISON (54347) <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> Directrice finances et trésorière	2023-07-27 <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> AN - MS - JR		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347) <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> Directrice finances et trésorière	2023-07-27 <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> AN - MS - JR					